



Direction Départementale des Territoires de l'Ain  
 Rédaction : 03/01 - 03/01 - PR - 16 - mars 2024  
 Sources : DDT 01 - RTM  
 Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - DGI 2023 - Georef ©

**PRÉFÈTE DE L'AIN**  
 Liberté  
 Égalité  
 Fraternité

Direction départementale  
 des territoires de l'Ain  
 23 rue Bourgmayr CS 90410  
 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX  
 Service urbanisme et risques  
 Unité prévention des risques

## Plan de prévention des risques

*"inondations du Rhône, crues torrentielles,  
 ruissellement et mouvements de terrains"*

**Commune de Groslée-Saint-Benoit  
 PartieSud**

### Plan de zonage

Prescrit le 9 janvier 2020  
 Mis à l'enquête publique  
 du 2 janvier 2024  
 au 2 février 2024  
 Approuvé le 28 mai 2024

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,  
 Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2024  
 pour la préfète, la sous-préfète, secrétaire  
 générale  
 Signé  
 Virginie GUERIN-ROBINET

Légende	
<b>Zonage réglementaire</b>	<b>Cadastre</b>
Rg - Zone rouge glissement de terrain (inconstructible)	Limite de parcelles
Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)	Bâtiment dur
Rp - Zone rouge chutes de pierres (inconstructible)	Bâtiment léger
Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)	Limite communale
Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)	Surface en eau - cours d'eau
Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)	Réseau routier
Bi - Zone bleue inondation (constructible sous condition)	Départementale
Bi2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)	
Bt - Zone bleue crue torrentielle (constructible sous condition)	
Bv - Zone bleue ruissellement (constructible sous condition)	
Cote de référence (mNGF)	
Zone de remontée aval Glandieu	

